

## PLAN DE COURS

# POL-7061 : Politiques et données probantes

NRC 18187 | Hiver 2024

Formule d'enseignement : Présentiel
-------------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

La mobilisation de savoirs scientifiques pour éclairer la prise de décision nécessite l'acquisition de certaines compétences. Ce cours offre à l'étudiant des outils et méthodes favorisant le repérage, l'analyse et l'utilisation des savoirs scientifiques dans une perspective d'aide à la décision publique.

## Plage horaire

Cours en classe			
lundi	12h30 à 15h20	<a href="#">DKN-1252</a>	Du 15 janv. 2024 au 26 avr. 2024

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=161678>

## Coordonnées et disponibilités

Mathieu  
Ouimet  
DKN-4453  
[mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca](mailto:mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca)

Mathieu Ouimet  
Enseignant  
[mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca](mailto:mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca)

### Disponibilités

Pour toute question relative au cours, S.V.P., contactez le professeur sur l'espace Slack du cours. Le lien pour joindre l'espace Slack est disponible sur la page d'accueil du site de cours.

## Soutien technique

### CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)


Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222


### Informations techniques importantes

[Équipez-vous pour réussir](#) 

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) 

[Liste des navigateurs supportés](#) 

[Avis important concernant les appareils mobiles](#)  (*iOS, Android, Chrome OS*)

[TeamViewer](#)  est l'application utilisée par le *CSTIP* pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

### Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#) 

[Zoom ULaval](#) 

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectif général du cours .....	4
Approche pédagogique .....	4
<b>Feuille de route</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>5</b>
Liste des évaluations .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Travail d'équipe - Évaluation de la qualité de cinq publications scientifiques .....	6
Examen de mi-session .....	6
Examen final .....	7
Barème de conversion .....	7
Règlements et politiques institutionnels .....	7
Évaluation de l'enseignement .....	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
Politique d'absences lors des examens .....	8
Plagiat .....	9
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
Liste du matériel obligatoire .....	10
Spécifications technologiques .....	10
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>11</b>
Bibliographie indicative .....	11

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours en deux parties explore d'abord les concepts fondamentaux et les enjeux du conseil scientifique et des politiques publiques éclairées par les preuves scientifiques, couvrant des sujets tels que le rôle de la science dans le cycle de production des politiques publiques, la distinction entre science et idéologie, et l'impact des biais cognitifs sur la décision politique. La seconde partie se concentre sur les aspects pratiques et méthodologiques, abordant l'évaluation des besoins en information scientifique, l'évaluation de la qualité des recherches, la synthèse d'un ensemble de preuves scientifiques et la communication de l'incertitude scientifique aux décideurs.

## Objectif général du cours

- Fournir une compréhension approfondie des interactions entre science et politique, et des défis associés.
- Connaître et utiliser des méthodes et outils pour évaluer, synthétiser et communiquer l'information scientifique aux décideurs.
- Sensibiliser à l'importance de l'incertitude et des biais cognitifs dans l'élaboration des politiques publiques.

## Approche pédagogique

Le cours adopte une approche pédagogique en présentiel qui combine des exposés magistraux pour la transmission des connaissances théoriques et des échanges interactifs pour favoriser l'application pratique. Cette méthode vise à encourager l'engagement actif des étudiants et à enrichir leur expérience d'apprentissage par le biais de discussions et de partage d'idées.

Pour faciliter les échanges entre les étudiants et avec le professeur, un espace Slack est mis à disposition du groupe. Cet outil permet des interactions dynamiques via la messagerie directe ou de groupe, le partage de fichiers et d'informations, et offre un espace pour poser des questions et discuter des sujets du cours. Cette plateforme contribuera à enrichir l'expérience d'apprentissage et à renforcer la collaboration et l'échange d'idées au sein du cours.

## Feuille de route

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Présentation du plan de cours	15 janv. 2024
PARTIE 1 – Science et politiques publiques: concepts, théories, débats, enjeux et défis	
<b>Module 1 : Rôles de la science dans le cycle des politiques publiques</b> Ce module examine les différents rôles que la science peut jouer dans le cycle des politiques publiques. Il explore quand et comment l'information scientifique peut être utile pour éclairer les différentes phases du cycle des politiques publiques.	22 janv. 2024
<b>Module 2: Relativisme épistémique, scientisme et militantisme scientifique</b> Ce module traite de la distinction entre science et idéologie, en abordant notamment le scientisme, le militantisme scientifique et le relativisme épistémique. Il aborde comment ces éléments peuvent influencer l'utilisation de l'information scientifique par les acteurs politico-administratifs.	29 janv. 2024
<b>Module 3 : Utilisation des preuves scientifiques par les acteurs politico-administratifs</b> Ce module se concentre sur les types d'utilisation des résultats de recherche en contextes gouvernemental et parlementaire. Il explore les facteurs facilitant et entravant l'utilisation de résultats	5 févr. 2024

de recherche dans ces milieux, ainsi que les interventions pour lesquelles des preuves d'efficacité existent.	
<b>Module 4 : Le conseil scientifique : dimensions, modèles et principes</b> Ce module aborde la notion de conseil scientifique comme un processus englobant les activités de synthèse et de médiation des connaissances scientifiques dans le but d'informer les décideurs publics. Il aborde également les principes au fondement de cette pratique et présente différents modèles institutionnels du conseil scientifique (conseiller scientifique individuel, agence gouvernementale, académie, comité consultatif, etc.).	12 févr. 2024
<b>Module 5: Biais cognitifs, heuristiques décisionnels et incertitude</b> Ce module examine l'impact des biais cognitifs et des heuristiques sur les décisions politiques ainsi que sur la sélection et l'utilisation de l'information scientifique par les responsables de politiques et leurs conseillers. Il traite également de l'incertitude dans la communication scientifique et de certains phénomènes bureaucratiques, comme le conformisme organisationnel ou le comportement de « bénis-oui-oui » susceptible d'influencer l'utilisation de l'information scientifique.	19 févr. 2024
<b>EXAMEN DE MI-SESSION</b> L'examen couvre les modules 1 à 5.	26 févr. 2024
<b>SEMAINE DE LECTURE</b>	4 mars 2024
<b>PARTIE 2 – Éléments pratiques et méthodologiques</b>	
<b>Module 6 : Évaluation des besoins, formulation de la problématique et repérage de l'information scientifique</b> Ce module initie les étudiants à l'évaluation et à la définition des besoins en information scientifique des décideurs. Les étudiants seront exposés à des outils et méthodes facilitant l'identification des besoins spécifiques des décideurs et le repérage de l'information scientifique pertinente. Cela inclut le développement de compétences pour définir des questions de recherche documentaire claires et utiliser des répertoires de preuves scientifiques.	11 mars 2024
<b>Module 7: Évaluation de la qualité des études expérimentales et quasi-expérimentales</b> Ce module enseigne aux étudiants à utiliser des listes de contrôle pour évaluer la qualité des publications scientifiques, en particulier celles décrivant des études expérimentales et quasi-expérimentales. Les étudiants apprendront à identifier les critères clés de qualité et de rigueur méthodologique, tels que la conception de l'étude et la validité interne et externe.	18 mars 2024
<b>Module 8: Évaluation de la qualité des études d'observation, incluant les études qualitatives</b> Ce module enseigne aux étudiants à utiliser des listes de contrôle pour évaluer la qualité des publications scientifiques décrivant des études d'observation, y compris les études qualitatives. À l'instar du module précédent, les étudiants apprendront à identifier les critères clés de qualité et de rigueur méthodologique, tels que la conception de l'étude et la validité interne et externe.	25 mars 2024
<b>CONGÉ DE PÂQUES</b>	1 avr. 2024
<b>Module 9 : Synthèse et communication de résultats de recherche provenant d'études multiples</b> Ce module introduit les étudiant à des méthodes et techniques permettant de synthétiser les résultats de plusieurs études scientifiques et de communiquer ces informations aux décideurs. Les étudiants se familiariseront avec différentes méthodes de synthèse, y compris la méta-analyse, la synthèse thématique et le résumé thématique. Des techniques pour communiquer des éléments de preuve scientifique de manière claire et concise seront également abordées.	8 avr. 2024
<b>Module 10: Évaluation et communication de l'incertitude scientifique</b> Ce module explore diverses formes d'incertitude scientifique, y compris la transférabilité des preuves, les déficiences méthodologiques, le manque de précision statistique, et l'absence de consensus. Il se focalise sur l'évaluation et la communication de ces incertitudes aux décideurs.	15 avr. 2024
<b>EXAMEN FINAL</b> L'examen couvre les modules 1 à 10.	22 avr. 2024

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

## Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail d'équipe - Évaluation de la qualité de cinq publications scientifiques	Dû le 25 avr. 2024 à 23h59	En équipe	25 %
Examen de mi-session	Le 26 févr. 2024 de 12h30 à 15h20	Individuel	35 %
Examen final	Le 22 avr. 2024 de 12h30 à 15h20	Individuel	40 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Travail d'équipe - Évaluation de la qualité de cinq publications scientifiques

Date de remise : 25 avr. 2024 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 25 %

Critères de correction :









Critère	Notation
Lo	5
Fiche 2	5
Fiche 3	5
Fiche 4	5
Fiche 5	5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Ce travail d'équipe consiste à réaliser l'évaluation de la qualité de cinq publications scientifiques. Pour chaque évaluation, l'équipe doit utiliser la liste de contrôle adéquate (voir la liste ci-dessous), c'est-à-dire celle correspondant au type d'étude à évaluer. L'équipe perdra des points si elle n'utilise pas la liste de contrôle adéquate. Les listes de contrôle sont incluses dans les fichiers au format Word ci-dessous.

Fichiers à consulter :

-  [Étude avant-après sans groupe témoin](#) (64,5 Ko, déposé le 13 janv. 2024)
-  [Étude longitudinale prospective ou rétrospective](#) (87,5 Ko, déposé le 13 janv. 2024)
-  [Revue systématique](#) (65,5 Ko, déposé le 13 janv. 2024)
-  [Séries temporelles interrompues](#) (67 Ko, déposé le 13 janv. 2024)
-  [Étude transversale](#) (80 Ko, déposé le 13 janv. 2024)
-  [Essai contrôlé randomisé ou avant-après avec groupe témoin](#) (76,5 Ko, déposé le 13 janv. 2024)
-  [Étude de cas-témoins](#) (79,5 Ko, déposé le 13 janv. 2024)
-  [Étude qualitative](#) (78,5 Ko, déposé le 13 janv. 2024)

### Examen de mi-session

Date et lieu : Le 26 févr. 2024 de 12h30 à 15h20 , DKN-1252

Mode de travail : Individuel

Pondération :	35 %
Remise de l'évaluation :	Remise du cahier d'examen à la personne surveillante
Directives de l'évaluation :	L'examen de mi-session couvre tous les modules de la première partie du cours. L'examen comporte des questions à choix multiples avec justification, à réponses courtes et à développement.
Matériel autorisé :	Crayon ou stylo et matériel pour effacer.

## Examen final

Date et lieu :	Le 22 avr. 2024 de 12h30 à 15h20 , DKN-1252
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	40 %
Remise de l'évaluation :	Remise du cahier d'examen à la personne surveillante
Directives de l'évaluation :	l'examen final couvre les 10 modules du cours, c'est-à-dire les modules des parties 1 et 2. L'examen final prend la même forme que l'examen de mi-session (questions à choix multiples avec justification, à réponses courtes et à développement).
Matériel autorisé :	Crayon ou stylo et matériel pour effacer.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#) , la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiant.e.s.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise : <https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/Pol-PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

## Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

## Politique d'absences lors des examens



L'étudiant qui a des raisons de croire qu'il ne pourra se soumettre à un examen ou à une autre activité sujette à évaluation doit communiquer par courriel à l'adresse [mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca](mailto:mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca) avec le responsable pédagogique du cours dès qu'il a connaissance de la situation problématique. Par exemple, à défaut d'informer le responsable pédagogique le jour même de son absence à un examen, l'étudiant se verra refuser toute demande d'accommodement.

Les motifs invoqués pour demander un report doivent être fondés sur la force majeure et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant. En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant aura la note zéro (0) pour l'examen.

#### Motifs jugés recevables

- **Maladie** : Lorsque l'étudiant a été malade au point de ne pouvoir faire son examen ou réaliser toute activité sujette à évaluation, la présentation d'un billet médical signé par un médecin ou un professionnel de la santé justifiant explicitement l'incapacité contemporaine à la date de l'examen, de la présentation de l'exposé ou de toute activité sujette à une évaluation est requise. La copie originale de l'attestation médicale doit être remise au responsable pédagogique au plus tard trois (3) jours ouvrables après l'absence. Une vérification des motifs pourra être faite au besoin auprès du professionnel signataire. La reprise aura lieu dès que possible après le rétablissement de l'étudiant.
- **Décès** : Lorsque le décès ou les funérailles d'un proche sont contemporains à un examen et que l'étudiant ne peut, pour cette raison, être présent à la date de l'examen ou réaliser toute activité sujette à évaluation.

Tout autre motif est considéré irrecevable

- Toute négligence de la part de l'étudiant, par exemple se tromper d'heure ou de jour quant à un examen ou la remise d'un travail, ou autre négligence du même genre, ne constitue pas des motifs acceptables.
- Aucun accommodement ne sera accordé à l'étudiant qui se retrouve avec deux examens le même jour ou en même temps. Les étudiants qui s'inscrivent à des cours hors département doivent s'assurer, dès le premier cours, qu'il n'existe aucun conflit d'horaire d'examen entre ces cours et ceux du département.
- L'étudiant qui se présente à un examen malgré son incapacité médicale ne pourra demander par la suite une reprise d'examen.
- Le fait d'avoir planifié un voyage ou d'avoir acheté des billets d'avion n'est pas considéré comme recevable. Les examens de reprise auront lieu au jour annoncé par le responsable pédagogique. Il est à noter que la forme des examens de reprise peut être différente de l'examen initial.

## Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

## Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

#### Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

#### Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau Fernand-Dumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

## Matériel didactique

---

### Liste du matériel obligatoire




Se procurer le logiciel de gestion de références bibliographiques [Zotero](#).

Zotero est un projet du Roy Rosenzweig Center for History and New Media initialement financé par la Andrew W. Mellon Foundation, l'Institute of Museum and Library Services et la Alfred P. Sloan Foundation.

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#) 
- [Mozilla Firefox](#) 
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#) 

#### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

#### Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#) ↗
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#) ↗

## Bibliographie et annexes

---

### Bibliographie indicative

Boghossian, P. (2006). *Fear of knowledge: Against relativism and constructivism*. Oxford: Clarendon Press (Traduction française disponible: [La peur du savoir: Sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance](#)) ↗

Boudia, S. Henry, E. (2022). *Politiques de l'ignorance*. Paris: Seuil.

Gough, D., Oliver, S., Thomas, J. (2012). [An introduction to systematic reviews](#) ↗ . Los Angeles, Londres New Delhi: Sage.

Knott, Jack, et Aaron Wildavsky. (1980). If Dissemination Is the Solution, What Is the Problem? *Knowledge* 1, n° 4 : 537-78. <https://doi.org/10.1177/107554708000100404>.

Langer, Laurenz, Janice Tripney, et David Gough. (2016). *The science of using science. Researching the use of research evidence in decision-making*. EPPI-Centre, UCL Institute of Education. <http://www.alliance4usefulevidence.org/assets/Science-of-Using-Science-Final-Report-2016.pdf>.

Radaelli, Claudio M. (1995). The role of knowledge in the policy process. *Journal of European Public Policy* 2, n 2 : 159-83. <https://doi.org/10.1080/13501769508406981> ↗ .

Stone, D. (2011). [Policy paradox: the art of political decision making](#) ↗ . W.W. Norton & Company; 3rd edition.